

Procedure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2017/2963(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur Madagascar		
Sujet 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général		
Zone géographique Madagascar		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
16/11/2017	Résultat du vote au parlement		
16/11/2017	Débat en plénière		
16/11/2017	Décision du Parlement	T8-0445/2017	Résumé
16/11/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2017/2963(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B8-0641/2017	15/11/2017	EP	
Proposition de résolution		B8-0643/2017	15/11/2017	EP	
Proposition de résolution		B8-0644/2017	15/11/2017	EP	
Proposition de résolution		B8-0645/2017	15/11/2017	EP	
Proposition de résolution		B8-0646/2017	15/11/2017	EP	
Proposition de résolution		B8-0647/2017	15/11/2017	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B8-0641/2017	15/11/2017		
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0445/2017	16/11/2017	EP	Résumé

Résolution sur Madagascar

Le Parlement européen a adopté une résolution sur Madagascar.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE et EFDD.

Tout en saluant les élections d'octobre et de décembre 2013, le Parlement a rappelé aux autorités malgaches, et en premier lieu à son président Hery Rajaonarimampianina, qu'il leur incombait de soutenir et de protéger les droits de leurs concitoyens se trouvant dans tout le pays ainsi que de respecter l'état de droit.

Il a invité la communauté internationale à adopter toutes les mesures utiles pour que les élections présidentielles de 2018 soient libres et régulières en rappelant que seuls le dialogue et le consensus entre tous les acteurs politiques étaient susceptibles de garantir la tenue d'élections crédibles dans les délais prévus.

Les autorités malgaches ont été appelées à:

- mener des enquêtes impartiales systématiques sur les exécutions extrajudiciaires impliquant des agents des forces de l'ordre;
- respecter leurs obligations découlant de la CITES, notamment en renforçant l'application effective des lois contre l'exploitation illégale des forêts et le trafic d'espèces de bois;
- mettre fin aux actes de harcèlement et d'intimidation de journalistes, de défenseurs des droits de l'homme et de militants écologistes arrêtés arbitrairement pour de fausses accusations;
- laisser la justice faire son œuvre en toute indépendance dans le cas de Claudine Razaimamamony, arrêtée pour détournement de fonds publics, et dans tous les cas de corruption active et passive.

De son côté, l'Union européenne devrait :

- investir dans le soutien et la protection des défenseurs des droits de l'homme, notamment par l'octroi urgent de subventions au titre du fonds d'urgence pour les défenseurs des droits de l'homme en danger de l'IEDDH (Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme);
- veiller à ce que les préparatifs des élections présidentielles prochaines n'excluent personne, soient transparents et soient acceptés par tous.